

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de GOURNAY-SUR-MARNE du mardi 28 juin 2022 (9h00) au mercredi 3 août 2022 (17h00)

Par arrêté n° 2022-018 du 3 juin 2022, Madame la Première Vice-Présidente de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Gournay-sur-Marne.

Le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Gournay-sur-Marne a pour objet :

- de mettre en compatibilité le PLU de Gournay-sur-Marne avec les objectifs de protection définis par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne Confluence,
- de renforcer la prise en compte du risque inondation dans les dispositions réglementaires de l'ensemble des zones du PLU de Gournay-sur-Marne,
- de modifier la rédaction des articles UA9, UA13 et UG7 du règlement du PLU de Gournay-sur-Marne pour tenir compte de jugements rendus par le Tribunal administratif de Montreuil,
- d'intégrer au PLU de Gournay-sur-Marne les dispositions du règlement d'assainissement de Grand Paris Grand Est,
- de clarifier et préciser la rédaction de plusieurs articles du règlement dans l'ensemble des zones urbaines du PLU de Gournay-sur-Marne,
- de supprimer l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°1 du PLU de Gournay-sur-Marne, de classer en zone UG le terrain couvert par l'OAP et de protéger le boisement et la mare situés sur ce terrain.

**L'enquête se déroulera du mardi 28 juin 2022 à 9h00 au mercredi 3 août 2022 à 17h00. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Gournay-sur-Marne, 10, avenue du Maréchal Foch, 93460 Gournay-sur-Marne.**

**Madame Brigitte BOURDONCLE a été désignée commissaire enquêteur** par le vice-président du tribunal administratif de Montreuil.

Le dossier soumis à enquête se compose notamment du rapport de présentation de la modification et des pièces modifiées du plan local d'urbanisme, des avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, de la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) après examen au cas par cas dispensant de réaliser une évaluation environnementale de la modification n°1 du PLU de la commune de Gournay-sur-Marne.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés et tenus à la disposition du public en mairie de Gournay-sur-Marne, 10, avenue du Maréchal Foch, 93460 Gournay-sur-Marne, aux heures habituelles d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 (9h00 le 28 juin) à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (17h00 le 3 août).

Le dossier soumis à l'enquête peut être consulté au lieu et horaires indiqués ci-dessus, et sur le site internet de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est : [www.grandparisgrandest.fr](http://www.grandparisgrandest.fr).

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture et pendant la durée de l'enquête, communication du dossier d'enquête publique auprès de monsieur le Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est, 11, boulevard du Mont d'Est, 93 160 Noisy-le-Grand.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition au lieu et horaires indiqués ci-dessus. Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale à la commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

**Madame la commissaire enquêteur - Enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de Gournay-sur-Marne - Mairie de Gournay-sur-Marne, 10, avenue du Maréchal Foch, 93460 Gournay-sur-Marne**

Elles peuvent aussi être adressées à la commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : [plu@grandparisgrandest.fr](mailto:plu@grandparisgrandest.fr). Ne seront prises en compte que les observations reçues pendant la durée de l'enquête, mardi 28 juin 2022 à 9h00 au mercredi 3 août 2022 à 17h00.

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions adressées par voie électronique sont consultables sur le site internet de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est [www.grandparisgrandest.fr](http://www.grandparisgrandest.fr).

Toute personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête peut obtenir, à ses frais, communication des observations et propositions du public auprès du Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est, 11, boulevard du Mont d'Est, 93 160 Noisy-le-Grand.

**La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Gournay-sur-Marne, 10, avenue du Maréchal Foch, 93460 Gournay-sur-Marne, aux jours et heures indiqués ci-dessous :**

- Le mardi 28 juin 2022, de 9 heures à 12 heures,
- Le mardi 5 juillet, de 9 heures à 12 heures,
- Le mercredi 13 juillet 2022, de 14 heures à 17 heures,
- Le mercredi 3 août 2022, de 14 heures à 17 heures,

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera adressée à la mairie de Gournay-sur-Marne pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront consultables sur le site internet de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est [www.grandparisgrandest.fr](http://www.grandparisgrandest.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Gournay-sur-Marne, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêteur, sera soumise à l'approbation du conseil de territoire de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Les informations sur le projet soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Direction aménagement et urbanisme de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est - Monsieur Benoît WOHLGROTH, Chargé de mission PLU communaux et RLPi - Tél : 01 41 70 39 10.